

Préavis N° 4-2013 au Conseil communal

sollicitant

un crédit de CHF 950'000.- destiné à la mise en séparatif et au renouvellement
des réseaux souterrains pour le secteur Belmont-Fleurs

Date proposée pour la séance de Commission :

**27 février 2013 à 20h30
Castelmont, salle 3**

Délégué de la Municipalité : Michel Pellegrinelli

Prilly, le 5 février 2013

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Les services industriels de Lausanne ont prévu de renouveler leurs réseaux de gaz et d'eau potable sous les chemins de Belmont et des Fleurs.

Cette opportunité d'importants travaux dans le secteur a été l'occasion de se poser la question du renouvellement des conduites d'assainissement et de la mise en séparatif de ce quartier.

Afin de connaître l'état exact du réseau et des raccordements, une campagne d'inspections caméras et de contrôles séparatifs des biens-fonds a été réalisée. Celle-ci a notamment mis en évidence un réseau « en étoile » découlant d'un savant bricolage lors de l'urbanisation progressive du secteur.

Avec l'arrêt « Montmoiret » du Tribunal fédéral (ATF 1C_390/2007 du 22 octobre 2008) qui reporte sur la collectivité publique l'entretien des collecteurs privés sur lesquels sont raccordés plusieurs immeubles (et qui sont dès lors considérés comme remplissant la fonction d'un collecteur public), la pose d'un collecteur communal sous les chemins de Belmont et des Fleurs s'imposait comme une évidence. C'est en effet la solution la plus rationnelle et la moins coûteuse.

La modernisation et l'amélioration de l'éclairage public dans ce secteur sera également à l'ordre du jour. Actuellement, ce sont d'anciens poteaux en bois et vraiment peu nombreux qui éclairent ce secteur de Prilly.

Le crédit demandé correspond ainsi à la mise en place d'un collecteur en séparatif (eaux claires et eaux usées), ainsi que la mise en place de nouveau candélabres.

L'extrait de carte ci-dessous présente le périmètre d'intervention prévu :



1. Description du projet

Les nouvelles conduites d'eau et de gaz seront posées à proximité des anciennes. Dès la mise en service des nouvelles, les anciennes seront alors démolies et les deux canalisations d'eaux usées et d'eaux claires seront alors construites à leur place.

Les travaux de mise en séparatif des parcelles privées ne seront bien entendu pas à la charge de la Commune.

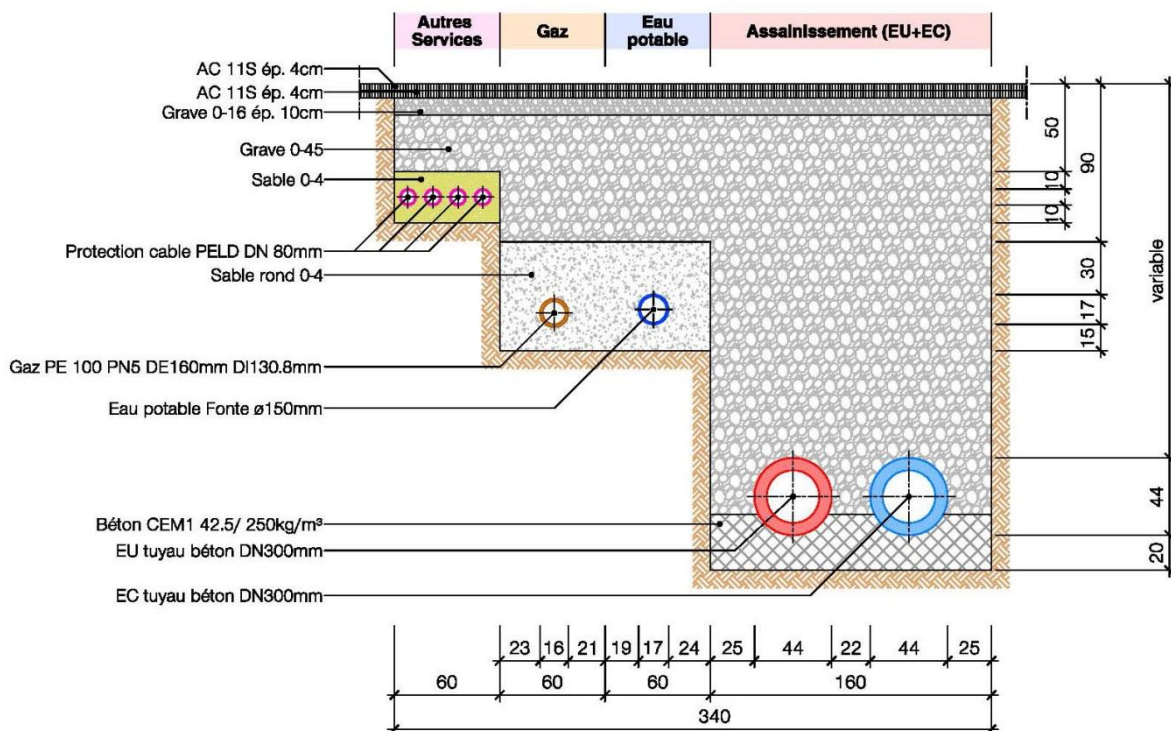
Les nouvelles canalisations EU/EC seront raccordées au collecteur principal sous la route de Cossonay grâce à un pousse-tube. Compte tenu de l'importante circulation sur cet axe, la solution retenue engendrera un minimum de perturbations.

La place à disposition étant limitée sur les deux chemins en question, l'installation de chantier est prévue sur les zones de stationnement à la Route de Cossonay.

Huit candélabres seront installés le long des deux chemins.

Les chemins seront remis en état avec des matériaux identiques avant travaux. Une réfection avec un enrobé bitumineux est donc seulement prévue sur le chemin des Fleurs.

La coupe type ci-dessous permet de se faire une idée plus précise des travaux qui seront réalisés :



2. Planning des travaux

Le début des travaux est prévu dans le courant du printemps 2013. Les travaux devraient durer environ 6 mois.

Les travaux seront exécutés par étape afin de garantir au mieux les accès aux riverains. Relevons que l'entreprise retenue a l'habitude des conditions difficiles puisque c'est elle qui avait décroché le marché du secteur sous-gare à Lausanne où la problématique des accès riverains était particulièrement ardue.

3. Coût des travaux

Compte tenu du montant des travaux, le projet a fait l'objet d'un appel d'offres public.

Onze entreprises et un consortium d'entreprises ont déposé une offre. Après analyse et vérifications d'usage, c'est l'offre la plus avantageuse qui a été retenue.

Le coût des travaux se décompose de manière suivante :

Génie-civil : Assainissement EU+EC, éclairage public	CHF	610'000.00
Eclairage public (candélabres, câbles, main d'œuvre)	CHF	30'000.00
Bornes hydrantes	CHF	15'000.00
Honoraires hydraulique (calculs, projet d'exécution, direction des travaux)	CHF	160'000.00
Géomètre	CHF	10'000.00
Contrôles séparatifs des biens-fonds	CHF	30'000.00
Constats sur les bâtiments avant travaux	CHF	25'000.00
Divers et imprévus	CHF	70'000.00
Montant total TTC	CHF	950'000.00

4. Incidence financière

La dépense de CHF 950'000.- TTC sera financée par la trésorerie courante et amortie sur une durée de 30 ans au maximum. Elle est prévue pour la partie collecteurs, à hauteur de CHF 800'000.-, au plan des investissements (cf. page 115 du budget 2013).

Après acceptation du présent préavis par le conseil communal, la somme des crédits d'investissement votés depuis le début de la législature 2011-2016 se montera à CHF 8'817'000.-.

La charge totale d'amortissement par les budgets futurs s'élèvera à CHF 4'082'200.-. La charge financière, calculée au taux de 4 %, sera de CHF 50'700.- par an.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le préavis municipal N° 4-2013,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'octroyer un crédit de CHF 950'000.- destiné à la mise en séparatif et au renouvellement des réseaux souterrains pour le secteur Belmont-Fleurs.
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir sur une durée de 30 ans au maximum.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 février 2013.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet